

Règlement de la Course Caval'Run Couzeixoise

Samedi 11 mai 2024 – Hippodrome de Texonnieras

Article 1 : Organisation

La troisième édition de la Caval'Run Couzeixoise organisée par le Couzeix Running Club, courses sur routes et chemins, aura lieu le samedi 11 mai 2024. Cette épreuve n'est pas qualificative au Championnat de France mais elle est classante.

Ce règlement s'applique à toutes les courses :

- 12 km (course et marche nordique)
- 6 km
- courses jeunes

Article 2 : Participation

Courses adultes

→ Les épreuves du 6 et 12 km courses, ainsi que l'épreuve du 12 km marche nordique, sont ouvertes aux licencié.es et non-licenciées, né.es avant le 11 mai 2008 (catégories : cadet.tes ; junior.es ; espoir.es ; sénior.es ; masters).

Courses enfants distance adaptées selon les règles de la FFA

→ L'épreuve de maximum 5000 m est ouverte aux licencié.es et non-licencié.es, né.es entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2010 (catégories : minimes).

→ L'épreuve de maximum 1500 m de compétition est ouverte aux licencié.es et non-licencié.es, né.es entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2014 (catégories : poussin.es ; benjamin.es).

→ L'épreuve de maximum 700 m de compétition est ouverte aux licencié.es et non-licencié.es, né.es entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2017 (catégorie : éveil athlé).

Article 3 : Inscriptions

- Courses 12 km, 6 km et marche nordique 12 km

Les inscriptions des courses se font par internet, avec un questionnaire en ligne disponible sur le site www.couzeix-running-club.fr

Les inscriptions en ligne seront clôturées le samedi 11 mai 2024 à 00h01.

Les inscriptions sur place le samedi 11 mai 2024 pourront de faire et de 15 h à 16h30 seront majorées de 3€.

- Courses enfants : Les inscriptions se feront sur place de 14h à 14h45 ou en pré-inscription pour les clubs sur l'adresse mail du CRC : info@couzeix-running-club.fr

- Pour chaque inscription de courses adultes ou enfants les documents suivants vous seront demandés :

- Copie de la licence sportive en cours de validité FFA
- Fédérations affinitaires (FSGT, UFOLEP) avec mention « non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition », « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la marche nordique en compétition ».
- Copie d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition ou de la marche nordique en compétition datant de moins de 1 an le jour de la course.
- Pass « J'aime courir ».

Aucune inscription ne sera validée sans la présence d'un de ces documents.

- Pour toutes les courses

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Pour tous les mineurs non licenciés, une autorisation parentale manuscrite sera exigée.

Article 4 : Frais d'inscription

Course 12kms :	11€
Course 6kms :	6€
Marche nordique 12 km :	11€
Courses enfants :	Gratuit

Les inscriptions en ligne se règlent uniquement via un paiement en carte bancaire.

Article 5 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera à l'hippodrome TEXONNIERAS le jour même de la course :

- de 14h à 14h45 pour les courses jeunes
- de 14h à 16h45 pour les 6 km et 12 km et marche nordique ;

Il sera donné sur présentation d'une pièce d'identité originale, de sa photocopie ou de la licence, le cas échéant pour les mineurs non licenciés, d'une autorisation parentale manuscrite.

Il convient à chaque coureur de s'assurer du bon enregistrement de son engagement à l'organisation de la Caval'Run Couzeixoise en consultant la liste des engagés sur le site internet du club organisateur.

Article 6 : Déroulement des épreuves

• Départs et arrivées des courses

Tous les départs et toutes les arrivées auront lieu à l'hippodrome TEXONNIERAS de Couzeix.

Horaires des départs – A partir de :

- 15h00 : courses jeunes
- 17h00 : 12 km suivi de la marche nordique 12 km
- 17h30 : 6 km

• Equipements

Chaque participant doit se munir de 4 épingles pour la fixation du dossard, d'une réserve d'eau et d'un téléphone portable. Pour la marche nordique, les participants doivent être équipés de leurs propres bâtons.

• Balisage

Il sera effectué à l'aide de rubalises, de barrières et de fléchage.

• Ravitaillements des courses

- un ravitaillement solide / liquide pendant les courses 6 et 12 km et marche nordique
- un ravitaillement solide / liquide à l'arrivée pour toutes les courses

L'utilisation des poubelles du site sera obligatoire pour tous les déchets des participants.

• Classement

Un classement individuel sera effectué pour les 6 km et 12 km de compétition et marche nordique.

Pour être classé, le participant doit courir avec le dossard qui lui a été attribué. Le dossard doit être porté soit fixé sur la poitrine par 4 épingles, soit fixé sur une ceinture porte-dossard. Il doit être visible dans son intégralité.

En cas de réclamation, seules les informations remontées au système de chronométrage seront prises en compte. Aucun remboursement ne sera effectué.

Lors de la remise des dossards, une puce sera prêtée aux coureurs pour la durée de la course (sauf pour courses enfants). Pour les coureurs individuels, il est impératif de la fixer sur les lacets avec le lien fourni pendant l'épreuve si le coureur veut avoir son temps et être classé.

Les puces et les dossards seront repris aux coureurs lors de leur arrivée par l'organisation, dans le respect des règles sanitaires (désinfection entre chaque coureur).

• Pratique

Le parking de l'hippodrome est mis à disposition des participants.

En application de l'article 20 du règlement de la C.N.C.H.S., tout accompagnateur (vélos, rollers, etc.) est interdit durant la course sous peine de disqualification.

Article 7 : Récompenses

Chaque participant des courses ouvertes à un classement se verra décerner un lot de bienvenue lors du retrait de dossard de sa course. Il n'y aura pas de prime de performance.

La remise des récompenses aura lieu à l'hippodrome Texonnieras de Couzeix le samedi 11 mai à 19h00. Les lots des vainqueurs seront remis individuellement avec un podium.

Des médailles et surprises seront données aux enfants participants aux courses jeunes.

Article 8 : Annulation

En cas d'annulation de la course, il n'est prévu aucun remboursement.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'impossibilité pour un ou une engagé (e) de participer, les droits d'inscriptions restent acquis à l'organisateur et ce quel qu'en soit le motif.

Article 9 : Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'Alliance Internationale d'Assurances et de Commerce. Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol avant, pendant et après la course ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.

Article 10 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la Caval'Run Couzeixoise, ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à une des courses, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

Article 11 : Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.